

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 mai 2013

INTERDICTION DES LICENCIEMENTS BOURSIERS - (N° 869)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 11

présenté par
Mme Maréchal-Le Pen

ARTICLE 2

À l'alinéa 2, supprimer les mots :

« ou toute suppression d'emploi sous quelque forme que ce soit, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cette formulation-balais est beaucoup trop large, et retire toute souplesse dans la gestion du personnel.